



Arrêté fixant le tableau annuel d'avancement 2025 au grade d'Adjoint territorial d'animation principal de 2^{ème} classe

Monsieur le Maire de Baziege,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L. 522-23 à L. 522-31,

Arrête

Article 1

Les fonctionnaires dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau annuel d'avancement au titre de l'année 2025

NOM - PRENOM	SITUATION ACTUELLE	EVENTUELLEMENT EXAMEN PROFESSIONNEL SATISFAIT LE :
AISSA ABDI KHEROUFA	Adjoint territorial d'animation	... / ... / ...

Article 2 (Dans le cas d'un avancement au choix)

	Femmes	Hommes	Total
Agents promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement)	1	0	1
Agents susceptibles d'être promus (Ensemble des agents inscrits sur le tableau)	1	0	1



Article 3

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Baziege le 03/07/2025

Monsieur le Maire,
Jean ROUSSEL



Monsieur le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>



Arrêté fixant le tableau annuel d'avancement 2025 au grade d'Adjoint territorial technique principal de 2^{ème} classe

Monsieur le Maire de Baziège,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L. 522-23 à L. 522-31,

Arrête

Article 1

Les fonctionnaires dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau annuel d'avancement au titre de l'année 2025

NOM - PRENOM	SITUATION ACTUELLE	EVENTUELLEMENT EXAMEN PROFESSIONNEL SATISFAIT LE :
GEIST ROSSIGNOL CHRISTOPHE	Adjoint territorial technique	... / ... / ...

Article 2 (Dans le cas d'un avancement au choix)

	Femmes	Hommes	Total
Agents promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement)	0	1	1
Agents susceptibles d'être promus (Ensemble des agents inscrits sur le tableau)	1	1	2



Article 3

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Baziege le 10/07/2025

Monsieur le Maire,
Jean ROUSSEL

Monsieur le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>